



Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le 03/03/2020
ID : 063-200071199-20200224-CCPL_2020_39-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	35 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : 14 février 2020
Date d'affichage : 14 février 2020

SEANCE DU 24 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de février à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Effiat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Jean-Jacques MATHILLON, David MOURNET, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT
André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER

Absents représentés

Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER, Jean-Claude PAPUT,

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Gilles MAS,

Secrétaire de séance : Fabienne GASTON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-39 : VALIDATION DU PROGRAMME D'ACTION ORGANICITE®

Rapporteur : Stéphane BARDIN

Le Valtom, syndicat en charge de la valorisation et du traitement des déchets ménagers, a été désigné lauréat Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage le 26 octobre 2015.

Dans le cadre de son programme d'actions "Agir pour moins de déchets" ayant pour objectif de créer des dynamiques de territoires et favoriser les synergies d'acteurs, il a lancé le programme Organicité®.

Celui-ci vise à accompagner les acteurs d'une commune ou d'un EPCI à :

- **réduire le gaspillage alimentaire,**
- **promouvoir le jardinage au naturel,**
- **développer le compostage.**

La communauté de communes Plaine Limagne et le syndicat du bois de l'Aumône se sont portés candidats pour ce programme.

Un diagnostic a été mené auprès des acteurs du territoire et en découle un programme d'actions soumis pour avis :

N°	Action	Maître d'ouvrage	Acteurs	Partenaires
1	Gestion des déchets verts auprès des agents : formation-actions	Valtom	Communes	
2	Campagne de broyage en lieux fixes : le Broilambic	Valtom	Communes	
3	Déchets verts : retour à la terre	Valtom	Jardiniers	
4	Poulaillers collectif pour réduire les biodéchets	SBA	Habitants	
5	Cuisine Zéro Déchet Zéro Gaspi	Valtom	Habitants	
6	Lutte contre le gaspillage alimentaire en établissements de santé	Valtom	EHPAD	
7	Lutte contre le gaspillage alimentaire en établissements scolaires	Valtom	Communes	
8	TPE-PME : gagnante sur tous les coûts / Anti gaspi avec la CCI	Artisans Commerçants	Artisans Commerçants	CCI/CMA ADEME
9	Compostage en cimetières	SBA	Communes	
10	Compostage partagé dans les bourgs	SBA	Habitants	
11	De la prévention à la gestion des biodéchets au CADA	Valtom	CADA	

→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'approuver le programme d'actions Organicité® Plaine Limagne.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
 Au Registre sont les signatures
 Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
 A Aigueperse, le 03/03/2020
 Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

